

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72 111
Objet

SEMARROY
Approbation des bilans
Reconstitution partielle
du Capital social
Adhésion des villes de
SAINTES et ROCHEFORT

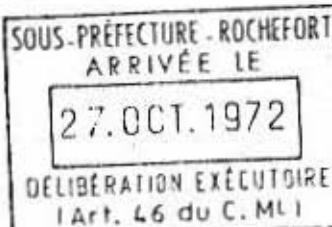
DATE DE CONVOCATION

2 octobre 1972

DATE D'AFFICHAGE

2 octobre 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 20
Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le six octobre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, STIPAL, DUFOUR, COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, MONTRON,
BROTREAU, LACHAUD, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, BOUTET, TAP, Mme BIDEAU
M. PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. BARRIERE
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. FAVIERE, MM. BUCHET, BERLAND, RIVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur la situation actuelle de la SEMARROY,

Considérant que les dépenses d'exploitation de la SEMARROY qui sont à l'origine de la consommation du capital, sont incluses dans la valeur des opérations qui ont été menées pour le compte de la seule Ville de ROYAN,

Considérant d'autre part qu'il est souhaitable de reconstituer au moins partiellement le capital initial de la Société avant de proposer aux villes de SAINTES et ROCHEFORT de participer à une augmentation de capital,

Vu les crédits inscrits au Budget supplémentaire pour l'exercice 1972 chapitre 914 article 2515,

DECIDE :

- d'adopter les bilans actualisés au 1er janvier 1972 des opérations du Pief de la zone commerciale et de la Z.A.E.C., tels qu'ils viennent d'être présentés.

- de voter un fonds de concours de 180 000 F au compte d'exploitation de la SEMARCY en vue de la reconstitution partielle de son capital social. Ce fonds de concours est ainsi constitué :
 - 1° - consolidation de l'avance faite pour les études de la Z.A.E.C. pour un montant de 90 487,25 qui seront ainsi virés de l'opération à la Société
 - 2° - versement de 89 512,75 qui pourra être récupéré par la ville de ROYAN en la forme de la part lui revenant de l'excédent prévu dans la zone commerciale.
- approuver la participation des Villes de AINTES et ROCHEFORT au capital social de la SEMARCY dont la compétence sera étendue à la Saintonge. Ce capital sera porté à 500 000 F, la Ville de ROYAN conservant ses trois sièges d'administrateurs et la présidence de la Société.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, M. les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "X", is placed over the circular stamp.

BILAN REVISE AU 1er JANVIER 1972

DEPENSES

RECHERCHES

Nature	Dépenses			Recettes		
	Bilan Initial	1 ^e Tr.	II	Total	1 ^e Tr.	II
Acquisitions	448	559	83	642	Cessions	1.807
Impôts		60	20	80	1 ^{re} tranche	1.900
Etudes	4		12	12	2 ^{me} tranche	95
Aménagements des sols	364	438	133	576	MARGE	690
Matériel de service	802	645	303	510	23.000 m ² à 30 F	690
Frais Financiers	100	102	11	113	Produits de gestion	10
Frais Commercialisation	36	39	16	55		
Frais de gestion		5	2	7		
Frais de Société	45	63	20	83		
	1.799	1.881	605	2.485		
EXCEDENT	—	—	—	—	1.807	1.910
					785	
						2.695

BILAN REVISE au 1er JANVIER 1972D E P E N S E SAcquisitionsEtudesAménagement des solsTravaux : PrimairesSecondairesFrais FinanciersFrais de GestionFrais sur ventesFrais de Société

2.675

192

200

520

4.873

1.200

10

420

350

Participations- Gaz de France- E.D.F.- P & T- Promoteurs- Ville(études)Cessions520 m²34.010 m²20.953 m²RéaliséesA réaliser520 m²1.9871.51927.00020257.1772395R E C E P T E S

373

70

125

22

70

86

10.072

10.445

S. E. M. A. R. ROY
Z. A. E. C.

BILAN REVISE au 1er JANVIER 1972

D E P E N S E S

Nature	Bilan Initial	Tranche I	Tranche II	Tranche III	Tranche IV	Total
Achats	352	84	-	345	2.532	2.552
Impôts fonciers				84	950	960
Etudes	109	5	-	114	2.172	2.288
Aménagement des sols	1.406	803	-	803	-	-
Travaux d'assainissement				114	-	-
Travaux d'assainissement	859	335	-	859	-	-
Frais Financiers	300	400	75	25	1.467	1.511
Frais commerciale				273	90	90
Frais gestion				500	15	15
Frais Société	43	70	30	20	VU	VU
EXCEDENTS	2.152	2.638	471	340	3.649	3.649

Nature	Bilan Initial	Tranche I	Tranche II	Tranche III	Tranche IV	Total
Achats	352	84	-	345	2.532	2.552
Impôts fonciers				84	950	960
Etudes	109	5	-	114	2.172	2.288
Aménagement des sols	1.406	803	-	803	-	-
Travaux d'assainissement				114	-	-
Travaux d'assainissement	859	335	-	859	-	-
Frais Financiers	300	400	75	25	1.467	1.511
Frais commerciale				273	90	90
Frais gestion				500	15	15
Frais Société	43	70	30	20	VU	VU
EXCEDENTS	2.152	2.638	471	340	3.649	3.649



pour être annexé à la délibération
du - 6 OCT. 1972
exécutoire (Art. 46 du
Réglement), le 3 OCT. 1972



VU
Mairie de ROYAN, le 12 OCTOBRE 1972
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

M. FOUCHE

3.845

3.845

SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA REGION DE ROYAN

(S.E.M.A.R. ROY)

Au moment où nous venons de confier à la SEMAR.ROY des études aussi bien pour la réalisation d'un Golf que pour l'urbanisation du FORT du CHAY, et au moment où des Villes comme SAINTES ou ROCHEFORT nous demandent d'adhérer à notre Société, il m'a paru nécessaire de faire le point de son activité.

Pour ce faire, j'ai demandé à M. ROUSSELLE Directeur Délégué Régional de la S.C.E.T. qui vient de remplacer à ce poste M. ULLIVIERI, à M. FOURMY son Adjoint administratif et financier et à M. DELPECH Directeur de notre Société d'être présents à cette séance afin qu'ils puissent, si vous le désirez, répondre à vos questions.

- RETRASPECTIVE SUR LA SEMAR.ROY

La SEMAR.ROY a été créée le 27 Mai 1963 par la Municipalité de l'Amiral MEYER et par le Préfet MASSOL dont c'était une des grandes idées.

Comme son nom l'indique, c'est une Société d'Economie Mixte dont les participants sont la Ville de ROYAN, le Syndicat Intercommunal de l'ILE d'OLERON, la Caisse des Dépôts & Consignations, la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire, le Crédit Hôtelier, la Caisse d'Epargne de MAREMNE et quelques actionnaires privés., ces derniers détenant environ 12 % des actions. La Ville de ROYAN, détenant 1040 actions, reste le plus gros actionnaire avec l'ILE D'OLERON, ce qui lui donne droit à 3 Administrateurs et à la Présidence que j'assume.

- OBJET DE LA SEMAR.ROY

Sa principale mission est d'acheter des terrains, de les équiper en voirie, assainissement, eau potable, électricité, téléphone, aménagement des espaces restés libres, etc... et de les revendre comme terrains à bâtir sans prendre de bénéfice. Ce but est en somme, bénéfices mis à part, identique à celui d'un lotisseur à grande échelle.

- INTERET POUR LA VILLE D'UNE TELLE SOCIETE

D'une manière normale, les promoteurs recherchent la desserte de leurs constructions à partir des équipements en place et l'envergure souvent modeste de leur programme ne permet que rarement de leur imposer la totalité de la restructuration des réseaux extérieurs, ce qui fait que la Ville est obligée sans contrepartie financière, de réaliser les améliorations pour un bon fonctionnement des réseaux, voirie comprise.

Le problème pour la Ville est encore aggravé par la disparition des programmes de ces promoteurs.

Par contre, la SEMAR.ROY réalise tous les équipements nécessaires de secteurs bien définis, grâce aux emprunts accordés par la C.D.C. dans l'attente des recettes à venir des promoteurs. 2

Vous voyez donc tout l'intérêt qu'il y a pour notre Ville d'inciter les promoteurs à s'implanter dans ces secteurs.

Nous allons d'ailleurs, maintenant, examiner chacune des opérations en cours de réalisation.

→ OPERATIONS EN COURS DE REALISATION

- Le FIEF

Sur 22 ha. sont ou seront réalisés environ 550 logements dont 350 collectifs et 210 parcelles pour construction individuelle. Ce programme représente un investissement global de 10.450.000 F. environ. Au moment où des derniers engagements de travaux de finition restent à consentir, il est apparu nécessaire de vérifier l'équilibre de cette opération en révisant un bilan qui datait de 1968.

	Bilan au		Bilan au	
	31.12.68	Révisé	31.12.68	Révisé
	DE P E N S E S		R E C E T T E S	
Acquisitions	2.700	2.675	Participations	-
Etudes & Travaux	5.637	5.790	Cessions	9.668
Frais Financiers	667	1.200	Autres recettes	95
Frais Société	322	350		70
Autres Frais	437	430		
<u>TOTAL</u>	<u>9.763</u>	<u>10.445</u>	<u>TOTAL</u>	<u>9.763</u>
				10.445

A ce jour, ont été réalisés ou sont en cours de réalisation environ :

- ~ 130 maisons individuelles pour 160 lots vendus
- ~ 130 collectifs (pour 328 cédés)

50 collectifs vont être entrepris par l'Office Départemental d'ELI.

Le promoteur qui construit en ce moment 30 logements collectifs (M. DESCUDET) se propose de réaliser un programme complémentaire de 50 logements ainsi qu'un centre commercial composé de petites boutiques indépendantes.

Les dépenses à ce jour imputées à la Zone du Fief sont de 8.300.000 F environ sur 10.445.000 F. prévus.

Ce qui veut dire que la Ville n'aura rien à débourser alors que son patrimoine sera augmenté d'un quartier neuf comportant des réseaux pouvant permettre de nouvelles extensions. L'Etat n'aura pas eu à participer à la construction de l'Avenue Daniel Hedde.

Il faut préciser que la Ville a acquis les terrains pour la construction de 200 logements, mais qu'elle percevra directement le prix de cession des constructeurs ; pour les 50 HLM en particulier. Cependant, la SEMARROY réalisera à son compte l'aménagement des abords de ces collectifs.

En résumé, l'état d'avancement de l'opération peut se traduire par les éléments suivants :

Nbre de Lgts prévus	Nbre de Lgts cédés	Reste à vendre	Mont. des dépenses à ce jour	Mont. total des dépenses à ce jour	Mont. des cessions intervenues	Mont. des recettes prévues
collectifs individuels	350	323	20 }	8.300.000	10.445.000	8.100.000
	210	160	50)			10.445.000

On peut en conclure que l'opération arrivera à son terme sous 2 ans conformément à l'objectif prévu, c'est-à-dire que l'équilibre dépenses-recettes se confirmera. Dans ces conditions, je vous propose d'approuver le bilan prévisionnel révisé de l'opération. Préalablement et si vous le désirez, M. BOUDET et M. DELPECH peuvent répondre à vos questions. (demander ensuite approbation bilan).

** ZONE COMMERCIALE

Comme vous le savez, la zone commerciale n'avait été réalisée que pour sa 1ère tranche, soit 112.000 m² de terrains équipés. Actuellement sont entreprises les travaux d'équipement d'une partie de la 2^e tranche (2^e tranche 1) située en bordure de nationale entre les terrains appartenant à MORS BOND FRANCE et RENAULT.

Ces terrains ainsi équipés représentent 25.000 m². Deux ventes sont intervenues, il s'agit des Ets ROBINETS PRESTO et OLIVIER ROBIN pour chacun 5.000 m². Il reste donc 15.000 m² environ à vendre.

Il s'agit là d'une opération qui s'autofinance entièrement et qui ne bénéficie d'aucun emprunt si ce n'est des relais à très court terme consentis par la S.C.E.T. pour assurer le financement dans l'attente des versements prévus lors des cessions. A ce jour, les dépenses constatées sont de 1.950.000 F. pour 2.100.000 F. de recettes.

Cela s'intègre bien dans le cadre du bilan prévisionnel suivant le tableau ci-dessous :

	Bilan au		Bilan au		EXCÉDENT
	XII 68	Révisé	XII 68	Révisé	
	D E P E N S E S	R E C E T T E S			
1 ^e Tranche	1.799	1.831	1.807	1.910	29
2 ^e Tranche 1		605		765	160
TOTAL		2.406		2.695	289

Cette opération non seulement équilibrera ses dépenses et recettes mais doit se solder théoriquement par un excédent d'environ 289.000 F. en fin de la 2^e tranche !

Vous savez quo dans cette hypothèse l'excédent va pour moitié à la Collectivité.

Je pense qu'il n'y a donc aucune difficulté pour approuver le bilan révisé qui nous est présenté. Cependant, et préalablement, y a-t-il des questions à poser ?

— Z. A. E. C.

La Z.A.E.C. représente pour 178.000 m² de terrains équipés en première tranche un investissement total de 2.838.000 F.

	Bilan au		Bilan au	
	31.12.68	Révisé	31.12.68	Révisé
	D E P E R S E S		R E C E T T E S	
Acquisitions	332	430	Participations	—
Etudes & Travaux	1.406	1.771	Cessions	2.172
Frais Financiers	300	400	Autres recettes	15
Frais Société	71	96		
Autres Frais	43	141		
<u>TOTAL</u>	<u>2.152</u>	<u>2.838</u>	<u>TOTAL</u>	<u>2.172</u>
				2.838

Notre Zone industrielle connaît des problèmes de trésorerie et par suite son aspect actuel n'est pas celui que nous voudrions lui donner et cela tient à ce que de nombreux terrains sont équipés : 17 à 18 ha et quo seulement moins de 10 ha sont vendus.

Cependant, il me paraît utile d'insister sur le fait que si cette zone industrielle n'existe pas, nous serions tout de même obligés d'en réaliser une pour pouvoir être à même de recevoir un industriel qui se présenterait le jour où la conjoncture serait favorable.

Il faut cependant constater que, si par bonheur la zone se remplissait seulement à la cadence de 2 ha. par an, un équilibre des dépenses et recettes serait constaté au terme de la 1ère tranche (2.838.000 F. de dépenses et de recettes) et qu'un excédent pourrait se réaliser en fin d'équipement de l'ensemble de la zone (256.000 m² pour 3.649.000 F. de dépenses et 3.855.000 F. de recettes). Cet excédent sera certainement utile dans le cas où cette cadence ne se réalisera pas, puisqu'actuellement l'objectif de 1 ha. l'an est difficilement atteint.

Je vous propose donc d'approuver ce bilan prévisionnel révisé.

Quelqu'un désire-t-il des explications complémentaires ?

- La KETAIRIE

Les terrains sont à ce jour propriété de la Société ; il paraît indispensable de commencer l'équipement en 1973 d'une première tranche de manière à ce que les cessions puissent intervenir dès que le Fief sera terminé et aussi, à fin d'avoir les recettes nécessaires aux remboursements des premières annuités arrivant à échéance en 1974.

Les études nécessaires à l'établissement des dossiers de création et de réalisation vont donc dès maintenant être entreprises.

Ces dossiers comporteront en particulier, le bilan prévisionnel sur lequel vous aurez à vous prononcer.

- Le GOLF

Vous avez confié à notre Société les premières études de faisabilité. Elles vous seront présentées vers la mi-octobre. nous en débattrons à cette époque mais, à ce jour, il est seulement possible de dire que le Golf de MADINE-GAUDIN est réalisable.

Ce qui est important, c'est que M. ROUSSELLE et M. FOURNY nous confirment que le financement est actuellement acquis dans son principe et que cela représenterait une annuité d'emprunt de 165.500 F. pendant 15 ans (pour 1.500.000 F. d'emprunt), par exemple.

- FORT du CHAY

Nous examinerons en fin de séance les esquisses que la Ville a demandé à la Société de confier au Cabinet d'Urbanisme et à M. QUANTIN, associés.

Voilà donc l'activité de la SEMAR.ROY pour le compte de notre Ville.

Il faut distinguer :

- 1°) - La gestion propre de la Société comprenant d'une part,
 - les dépenses de fonctionnement des bureaux de ROYAN (Directeur, Secrétaire) et les dépenses d'assistance de la SCET d'autre part,
 - les recettes provenant de l'application d'un pourcentage (3,5 %) sur les dépenses constatées sur chaque opération (FIEF - ZAEC, etc...)
- 2°) - La gestion indépendante de chaque zone (Le FIEF - ZAEC) dont comme je vous l'ai déjà dit, s'il y a excédents, ceux-ci ne reviendront à la Société et à la Ville (par moitié) qu'en fin d'opérations.

** U **

Vous voyez donc immédiatement que l'intérêt de la Société serait de faire le maximum de travaux puisque c'est son moyen de rémunération, mais d'autre part elle doit être prudente et ne pas engager la Ville dans des dépenses d'opérations sans commune mesure avec la cadence constatée des recettes de cession.

C'est ainsi que la Société n'a pu engager pour l'année 1972 qu'environ 1.800.000 F. de dépenses ce qui veut dire que la rémunération de la Société au titre des 3,50 % sera de 63.000 F. ce qui ne peut équilibrer les dépenses.

Que se passe-t-il alors ? le déficit de gestion de la Société est prélevé directement sur le capital social. C'est ainsi que depuis 10 ans le capital de la Société est passé de 320.000 F. à 35.000 F. (perte moyenne annuelle de 30.000 F.)

Cela paraît insignifiant compte tenu des investissements réalisés par la SEMAR.ROY et qui vont s'intégrer au patrimoine communal.

Je vous rappelle une fois de plus d'ailleurs, que cette perte sera vraisemblablement compensée par l'excédent des opérations, lorsqu'elles seront terminées.

Il n'empêche qu'à ce jour, nous devons proposer des solutions pour que la situation s'améliore.

Je vous proposerai donc :

- 1^e) - de reconstituer en partie le capital en y incorporant la somme de 180.000 F. dont 90.000 F. avaient déjà été avancés à la Société au moment des études de la Z.A.E.C. Ce n'est donc pas, pour cette part, un paiement à réaliser mais un simple jeu d'écriture.
- 2^e) - de permettre au chiffre d'affaires de la Société servant de base à sa rémunération, d'augmenter très sensiblement en acceptant l'admission des Villes de SAINTES et de ROCHEFORT.

Les modalités d'intégration de ces deux villes qui viennent de nous demander de faire partie de la SEMAR.ROY sont à l'étude.

Je puis vous dire tout de suite que nous mettons comme condition, de conserver nos 3 Sièges d'Administrateurs dont la Présidence,

VU

(demander l'approbation de la reconstitution partielle du capital à capitalisation 180.000 F.)

du 6 OCT. 1972
exécutive (Art. 26 GAG) 1972

Rochefort, le

Le Sous-Prefet,

VU
MAIRIE DE ROYAN, le 12 OCTOBRE 1972

M. FOUCHE



POUR LE MAIRE

L'Adjoint Délégué,